

# Des communes se mobilisent contre le contrôle du chômage

Vincent Rocour

Mis en ligne le 27/11/2009

Une série de communes wallonnes demande un gel du contrôle du chômage. Le nombre d'exclus à charge des CPAS a augmenté de 30 % en 2009.

L'exemple de Châtelet fait tache d'huile. A la fin octobre, la commune hennuyère avait adopté une motion demandant au gouvernement fédéral de suspendre le contrôle du chômage. Elle faisait valoir que ce dispositif avait de lourdes conséquences sur son budget puisqu'une partie non négligeable des personnes exclues du chômage - 38 % selon les derniers chiffres - se retournent vers le CPAS pour bénéficier d'un revenu d'intégration. Châtelet n'est désormais plus seule. Une série de communes l'ont imitée ou s'apprêtent à le faire : Wanze, Chiny, Grez-Doiceau, Seraing, Fléron, Andenne. Et la liste devrait s'étoffer dans les semaines qui viennent.

La FGTB wallonne ne s'en cache pas : elle est à l'origine du feu qui couve dans les communes wallonnes. Le 29 octobre, elle a envoyé à tous les bourgmestres et présidents de CPAS wallons un projet de motion à faire adopter au conseil communal. Un projet de motion qui demande au gouvernement fédéral de suspendre le contrôle du chômage au moins le temps de la crise économique. *"La FGTB a toujours été opposée au dispositif de contrôle du chômage par l'Onem, expose Thierry Bodson, secrétaire générale de la FGTB wallonne. Mais maintenant, avec la crise, ce n'est plus acceptable. On est passé de l'artisanat à l'industrie : on exclut à tour de bras. Alors qu'on supprime tous les jours 350 emplois en Belgique, l'Onem convoque 5 fois plus de chômeurs, 1 800 par jour, en exigeant d'eux qu'ils trouvent un travail. Est-ce que cela a du sens de mettre autant de moyens dans ce dispositif ? Car cela coûte. Des millions d'euros. Ne serait-ce pas beaucoup plus utile d'utiliser cet argent pour former les chômeurs ? Quand il y aura la reprise, il sera important d'avoir des travailleurs bien formés."*

La FGTB a été rejointe dans sa croisade par l'Union des villes et des communes de Wallonie. Cette dernière vient à son tour d'envoyer un courrier à tous les présidents des CPAS wallons, qui devraient le retrouver sur leur bureau ce vendredi. Dans cette lettre, on lit ceci : *"L'offre d'emploi diminue. Le nombre de chômeurs progresse. Le plan d'accompagnement est aujourd'hui insatisfaisant et engendre des exclusions trop souvent aveugles et automatiques qui aboutissent à des drames humains d'ampleur. En outre, 38 % des personnes exclues ou suspendues par l'Onem aboutissent dans les CPAS, engendrant par ce fait pour les CPAS une charge de travail supplémentaire non financée inacceptable"*.

Ce n'est pas la première fois que l'Union des villes et communes dénonce le dispositif de contrôle de disponibilité des chômeurs, mis en place en 2004 par l'ex-ministre de l'Emploi Frank Vandembroucke (SP.A). A plusieurs reprises déjà, elle s'est inquiétée des répercussions financières de ce dispositif sur les budgets communaux puisque les CPAS doivent souvent intervenir pour aider les personnes exclues du chômage. Ce qui est neuf, c'est la crise économique. Les exclusions flambent. *"Le nombre de chômeurs sanctionnés par l'Onem qui*

*arrivent dans les CPAS a augmenté de 30 % en moyenne au deuxième trimestre 2009, constate Christophe Ernotte, directeur général de la Fédération des CPAS. Je viens d'avoir des chiffres pour Charleroi. En 2005, le CPAS carolo a pris en charge 186 chômeurs exclus. En 2009, ce chiffre devrait s'élever à 854. On a organisé un véritable transfert financier entre l'Etat fédéral et les communes."*

Le Comité directeur de l'Union des villes et communes de Wallonie propose lui aussi aux conseils des CPAS d'adopter une motion de principe. Un projet de motion type peut d'ailleurs être téléchargé à partir du site internet de l'Union des villes et communes.

Plusieurs interpellations sont formulées. La première est adressée au gouvernement fédéral pour qu'il reconsidère le plan d'accompagnement des chômeurs et son financement. En particulier, l'Union des villes et communes wallonnes s'interroge sur les suspensions temporaires - de 3 ou 4 mois - prononcées par l'Onem à l'encontre de certains chômeurs. *"Nous devons aider les gens durant la durée de la sanction, explique Christophe Ernotte. Mais comment voulez-vous remobiliser une personne en 3 mois ? On nous prend juste pour un Bancontact ?"*

La Région wallonne est également interpellée. *"Il serait bon qu'elle se demande s'il ne faut pas améliorer l'accompagnement individualisé des chômeurs."*